
DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 2014-05

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue à l'hôtel de ville, le 4 mars 2025 à 19 h 00, lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier les limites de la zone RUR-4 pour la faire concorder à l'affectation commerciale de type 2 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QUE la municipalité fait un amendement en parallèle à son règlement d'usages conditionnels (numéro 2025-03) afin de régir les usages permis dans cette zone;

ATTENDU QUE la procédure a été régulièrement suivie;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 4 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

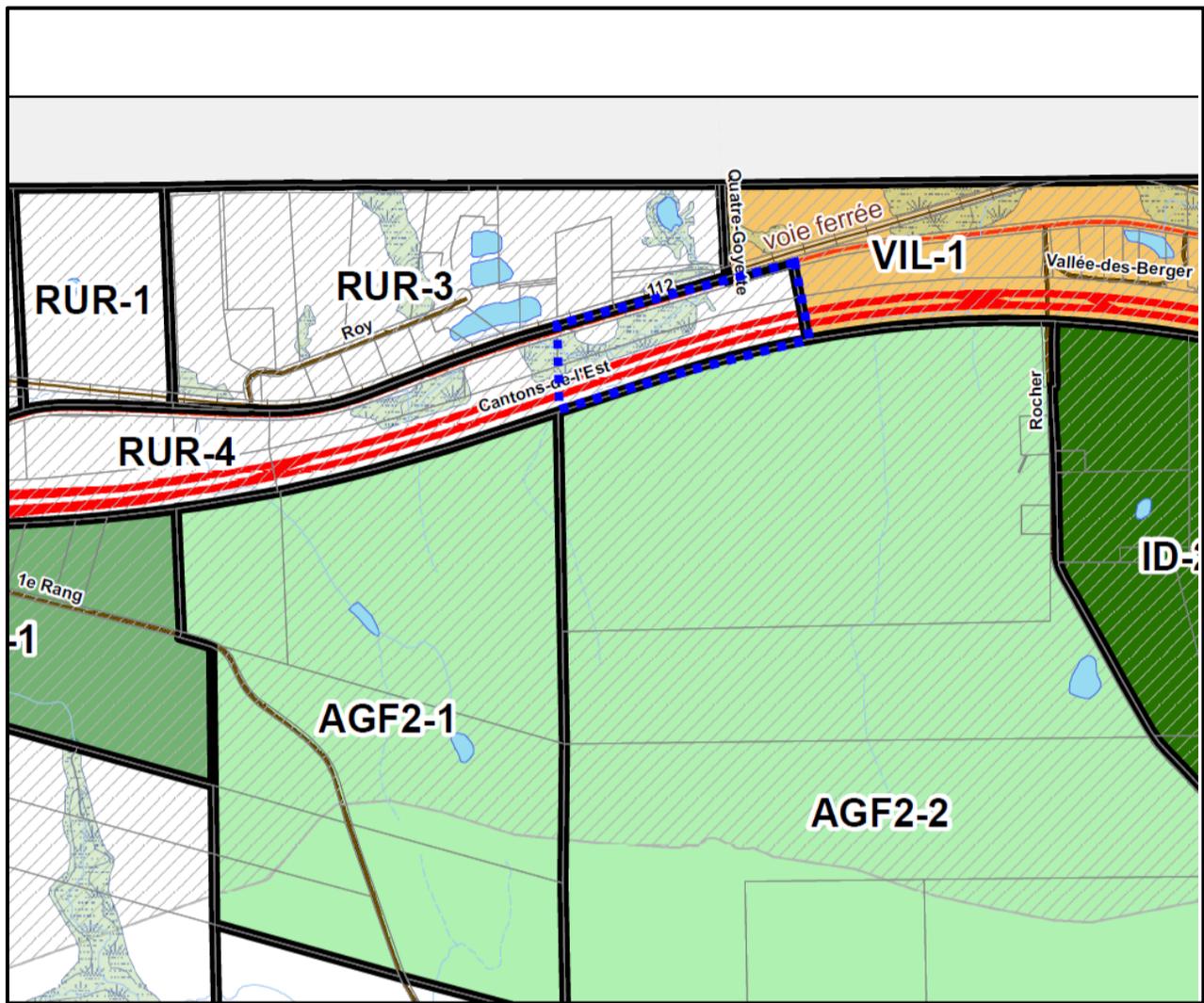
1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. L'annexe I du règlement de zonage 2014-05 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, concernant le plan de zonage, est modifié comme suit :
 - a) En agrandissant la zone RUR-3 à même une partie de la zone RUR-4. Le tout tel que montré à l'annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;
 - b) En agrandissant la zone RUR-4 à même une partie de la zone RUR-1 et une partie de la zone RUR-2. Le tout tel que montré à l'annexe II du présent règlement pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Michèle Turcotte, mairesse

Cristina Chiurtu, directrice générale
et greffière-trésorière

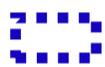
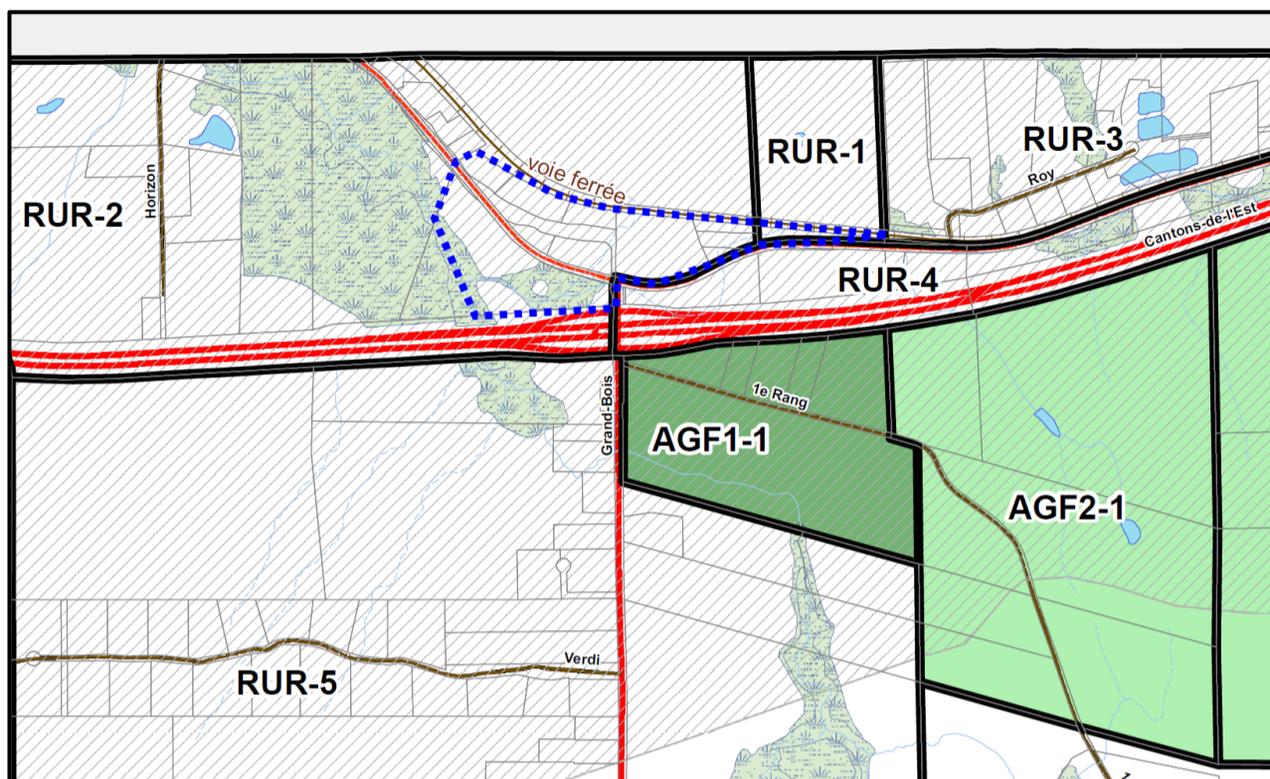
Avis de motion	4 mars 2025
Adoption du Premier Projet de règlement	4 mars 2025
Avis public	13 mars 2025
Consultation publique	20 mars 2025
Adoption du Deuxième Projet de règlement	
Avis public personnes habiles à voter	
Adoption du Règlement	
Certificat de conformité de la MRC	
Publication	
Entrée en vigueur	

ANNEXE I



La zone RÜR-3 est agrandie à même une partie de la zone RÜR-4

ANNEXE II



La zone RUR-4 est agrandie à même une partie de la zone RUR-1 et RUR-2

PROJET